

# Fiscalité environnementale et réforme fiscale en France

Henri Lamotte\*

Ministère de l'économie et des finances - France

Conférence Green Budget Europe – IDDRI

29-30 octobre 2012

Green taxation as key for sustainable fiscal reform

\* Cette présentation n'engage que son auteur et non le Ministère auquel il appartient

# Plan de la présentation

1. Une place limitée dans les réformes fiscales
2. D'importantes potentialités pour utiliser la fiscalité environnementale
3. Comment expliquer ce paradoxe ?

# La fiscalité environnementale en France : une place limitée dans les réformes fiscales (I)

Deux exemples d'échec de stratégie de double dividende au cours des 10 dernières années

1. Annulation par le Conseil constitutionnel de la taxe carbone/énergie en 2000

Projet : baisse de CS employeurs sur les bas salaires financée à 50/50 par :

- une hausse de l'IS (CSB)
- une taxe carbone énergie

# La fiscalité environnementale en France : une place limitée dans les réformes fiscales (II)

2. Annulation par le Conseil Constitutionnel de la taxe carbone – 28 décembre 2009

Projet : création d'une taxe carbone sur les émissions de CO<sub>2</sub> non couvertes par le marché européen de permis négociables à PO constants

- Transfert forfaitaire aux ménages

- Financement partiel de la réforme de la taxe professionnelle (allègement de la taxation du capital et du travail)

# D'importantes potentialités pour utiliser la fiscalité environnementale en France

1. Fiscalité environnementale : un poids limité
2. Améliorer l'efficacité des politiques environnementales
3. Elargir le financement de la protection sociale
4. Un niveau élevé de taxation du travail et du capital
5. Des gains macroéconomiques potentiels importants

# Le poids limité de la fiscalité environnementale

## 1. Un poids décroissant (Eurostat, 2012)

	1995	2000	2010	Ecart 1995- 2010
En % du PIB	2.5	2.2	1.8	- 0.7
En % des PO	5.8	4.9	4.2	- 1.7

# Le poids limité de la fiscalité environnementale (II)

## 2. ... et modeste à l'échelle de l'UE

	1995	2000	2010	Ecart 2010- 1995
France	2.5	2.2	1.8	- 0.7
UE-27	2.7	2.7	2.4	- 0.3

Source : Eurostat (2012)

# Le poids limité de la fiscalité environnementale (III)

## 3. ... et notamment de la fiscalité énergétique

Taux implicites de taxation de l'énergie en euros réels  
par TEP

	1995	2000	2009	Ecart 2009-1995
France	171	166	154	-17
UE-27	178	187	179	+ 1

Source : Eurostat (2012)

# Améliorer l'efficacité des politiques environnementales

- Pas d'instrument économique permettant de donner un prix homogène aux émissions de CO<sub>2</sub> du secteur diffus (habitat, transport) alors qu'elles représentent 68 % des émissions en France
- Différentiel de taxation super/gazole non justifié d'un point de vue environnemental
- Des taux de taxation sur la pollution atmosphérique très inférieurs aux dommages et aux coûts marginaux d'abattement

# Elargir le financement de la protection sociale

- Réduire la part du financement de la protection sociale assise sur des cotisations sociales pour réduire le coût du travail ...
- ... par un transfert sur des impôts à base large (TVA ou CSG) ...
- ... et/ou taxer davantage les comportements socialement coûteux : tabac, alcool, ressources environnementales

# Un niveau élevé de taxation du travail et du capital

Taux implicites d'imposition du travail et du capital  
(EUROSTAT, 2012)

	1995	2000	2010	Ecart 2010-1995
Taux implicite d'imposition du travail				
<b>France</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>=</b>
UE-25	37	37	36	- 1
Taux implicite d'imposition du capital				
<b>France</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>+ 5</b>
UE-25	26	33	27	+ 1

## Des gains macroéconomiques importants

- Modélisation de l'impact d'une taxe carbone (0.5 % du PIB) supportée par les ménages (50 %) et les entreprises (50 %)
- Impact de long terme sur le PIB (Source : Modèle MESANGE)

Réduction de l'ensemble des PO	+ 0.4
Réduction des impôts sur le travail	+ 0.5
Réduction : - Cotisations sociales employeurs - autres impôts payés par les entreprises	+ 0.6

# Comment expliquer ce paradoxe ?

1. La jurisprudence du Conseil constitutionnel
2. Les effets régressifs de la fiscalité environnementale ?
3. Les risques de défaut de bouclage financier ?
4. Une conception 'étroite' de la fiscalité environnementale

# Une conception étroite de la fiscalité environnementale (I)

Conception dominante : une taxe environnementale ne peut avoir d'impact positif que si les revenus sont affectés à des dépenses environnementales :

- Redevances sur l'eau → agences de bassin
- TGAP → ADEME

En sens inverse scepticisme sur les effets environnementaux de taxes non affectées (TIPP)

# Une conception qui perdure

Deux illustrations récentes :

-Taxe poids lourds → AFITF

- Revenus tirés de la mise aux enchères des permis négociables à partir de 2013 → financement de la transition énergétique

**Merci pour votre attention**